



## Note

de : M. René Barbezat

à : Sous-commission des comptes du Dicastère de M. Laurent Kurth

le 24 octobre 2006

### 1. Evolution de l'effectif

	BU 2007 Nb EPT	BU 06 2006 Nb EPT	Cptes 2005 Nb EPT	Cptes 2004 Nb EPT	Cptes 2003 Nb EPT
Service financier	-	-	-	-	8.88
Contributions	9.30	10.40	10.40	11.80	7.50
<b>Cumul</b>	<b>9.30</b>	<b>10.40</b>	<b>10.40</b>	<b>11.80</b>	<b>16.38</b>
Variation	- 1.10	-	- 1.40	- 4.58	

### 2. Commentaires

Courant mai 2003, le contentieux des contributions a été transféré à l'Etat de Neuchâtel, tandis que la perception des impôts communaux a été reprise par l'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le transfert de la perception des impôts communaux et du contentieux à l'Etat a permis une réduction globale de 5.5 postes dans la nouvelle organisation. Parmi les sorties de personnel figuraient l'ancien chef du service des contributions et son adjoint (absent, malade, sorti de l'effectif début 2005) qui n'ont pas été remplacés. Les tâches suivantes, préalablement effectuées par le Service des contributions, ont notamment été reprises par le Service financier dès mi-2003: prévisions fiscales, bouclage fiscal, participation à des groupes de travail, remises fiscales, comptes d'insuffisances, domiciliation, information fiscales, la gestion des impôts immobiliers.

Cette opération a permis d'économiser CHF 0.5 millions à partir de 2004.

Le regroupement du Service financier à Serre 23 à fin mai 2005 a permis d'améliorer l'organisation, notamment en intégrant "physiquement" la caisse communale/information fiscale à la comptabilité.

Ces dernières années, le Service financier a réduit son personnel malgré l'attribution de nouvelles tâches et la prise en charge de travaux qui s'effectuaient précédemment dans les services, dont:

- Mise en place et gestion du module SD de SAP.
- Gestion du contentieux (hors impôts).

- Etablissement de situations intermédiaires.
- Préavis concernant les investissements et les articles 95.
- Suivi des dépenses en matière d'investissements.
- Saisie des pièces comptables et des factures de l'ensemble de l'administration communale (auparavant les Travaux publics et la gérance procédaient aux enregistrements qui les concernaient).
- Mise en place d'une comptabilité analytique (OTP) pour les services qui le demandent.
- Elaboration de listes particulières répondant aux demandes des services.
- Assurances: gestion administrative des assurances, contacts avec le courtier.

La prise en charge par le Service financier des activités susmentionnées devrait contribuer à la diminution de personnel administratif dans d'autres services.

La crise financière importante que traverse la Ville ainsi que les différentes analyses d'organisation - internes ou en lien avec d'autres collectivités publiques - génèrent une forte augmentation de la charge de travail du service.

S'agissant du budget 2007, la diminution peut être expliquée comme suit:

- Pour tenir compte de la diminution de travail (pièces comptables à enregistrer) que généreront la diminution du nombre des opérations comptables liées aux diverses réorganisations, un poste a été supprimé à la comptabilité (saisie des factures et des pièces comptables).
- une collaboratrice du secrétariat (0.5 poste aux finances et 0.5 poste à la CPC) sera transférée dès le 01.01.2007 à la Gérance communale au taux d'activité de 80% (transfert justifié à la gérance par une augmentation importante du nombre des objets immobiliers confiés par la CPC).
- La personne qui occupait le poste à la saisie des pièces comptables remplace celle qui rejoindra la Gérance communale.
- Une des caissières communales a réduit son taux d'activité, celui-ci passant de 100% à 40%. Cette diminution a été compensée par l'ancienne stagiaire MPC qui a été engagée au taux de 50%. Ce qui implique une économie de 0.1 poste.

Il est encore à relever:

- Que dès 2006, deux collaboratrices bénéficient des mesures de réduction du temps de travail à partir de 50 ans. Cela signifie que l'équivalent de 0.1 poste est réparti sur les autres collaborateurs;
- Un-e stagiaire MPC (1.0 poste) n'a pas été repris-e à la rentrée 2006. La stagiaire précédente a rapidement fourni des prestations de qualité après quelques semaines d'adaptation. Le travail que fournissait cette personne à la comptabilité est réparti sur les autres personnes (saisie des factures notamment).
- Corrolaire d'une diminution de personnel au Service financier en période de crise, celui-ci ne sera plus en mesure de prendre une apprentie de commerce à la rentrée scolaire 2007-2008, faute de temps pour s'en occuper correctement.

Le Service financier estime avoir donné l'exemple s'agissant des économies au niveau des charges de personnel. Si une diminution supplémentaire de personnel était demandée, les principaux clients, à savoir les autorités politiques, devraient admettre une diminution de nos prestations.

Le probable départ de la CPC au sein de la Caisse unique générera une perte de synergie importante, si bien que nous pouvons d'ores et déjà annoncer que le 0.5 poste de collaboratrice administrative au secrétariat devra être augmenté à 1.0.

René Barbezat  
Chef du Service financier